

PROFESSEUR-E EN CINÉMA ET CULTURE NUMÉRIQUE

*Le Département des littératures désire pourvoir
un poste de professeur-e en cinéma et culture numérique*

FONCTIONS

La personne titulaire de ce poste devra :

- Assumer aux trois cycles des cours de cinéma et culture numérique ;
- Assumer, au premier cycle, des cours d'études cinématographiques et de cinéma numérique, de même que, au deuxième et au troisième cycles, des séminaires sur le rapport du cinéma à la culture numérique ;
- Assumer la direction de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat ;
- Contribuer à la recherche par des publications liées aux domaines identifiés précédemment ;
- Contribuer aux tâches liées à la gestion des programmes de certificat en études cinématographiques et du futur baccalauréat en cinéma et culture numérique ;
- Participer aux activités et au développement de ces deux programmes tout y en assurant un *leadership* dans le domaine du numérique au cinéma ;
- Participer aux activités départementales et universitaires.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Doctorat ou doctorat en voie d'obtention dans le domaine des études cinématographiques ;
- Expérience de l'enseignement dans ce domaine particulier, au niveau universitaire ;
- Expérience pertinente de recherche en cinéma et culture numérique, publications, bourses ou subventions à l'appui ;
- Aptitude à travailler en équipe.
- L'aptitude à convoquer des théories de la culture sera considérée comme un atout.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon la convention en vigueur.

ENTRÉE EN FONCTION : 1^{ER} JUILLET 2012

Faire parvenir sa candidature accompagnée d'un *curriculum vitae* et trois lettres de recommandation d'ici le **23 MARS 2012** à :

Madame Chantal Hébert, directrice
Département des littératures
Faculté des lettres
1030, avenue des Sciences-Humaines
Pavillon Charles-De Koninck
Université Laval, Québec G1V 0A6

Pour plus de renseignements sur le Département des littératures, consulter le site : <http://www.lit.ulaval.ca/>

Valorisant la diversité, l'Université Laval invite toutes les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées. La priorité sera toutefois accordée aux personnes ayant le statut de citoyen canadien ou de résident permanent.